

Thème 1 – Second degré : de l'ambition pour toutes et tous

RAPPORTEURS : Sandrine Charrier, Claire Guéville, Anne-Sophie Legrand, Julien Luis, Thierry Reygades, Valérie Sipahimalani

INTRODUCTION : Quel cadre au projet éducatif du SNES-FSU ?

0.1. Le choix historique de notre syndicat majoritaire est de chercher à améliorer conjointement la formation des élèves et les conditions d'exercice du métier des personnels. De fait, l'un et l'autre sont liés. Faire évoluer le système a nécessairement un impact sur le métier: niveaux d'enseignement, nombre de classes, définition de nos services en heures hebdomadaires d'enseignement, nombre de postes et par conséquent compléments de services, disponibilité des équipes pluri-professionnelles, fluidité du mouvement... Ce projet nécessite aussi un travail de conviction auprès de nos collègues pour défendre certaines de nos orientations (scolarité à 18 ans, principe de l'éducabilité de tous assise sur l'acquisition de contenus réellement formateurs), pour montrer qu'elles ne relèvent pas de l'utopie, mais prendront du temps à se concrétiser car elles supposent un certain nombre de conditions en termes de formation, amélioration des conditions d'étude et de travail, confiance dans les personnels, **de choix budgétaires**, etc.

0.2. Ce projet s'inscrit dans un cadre d'action plus large pour une société plus égalitaire. De fait, l'école a sa faculté d'action propre mais subit aussi les effets des inégalités et des ségrégations sociales et territoriales. Les politiques sociales et éducatives menées sous François Hollande n'ont pas permis d'améliorer la situation. Quant aux choix d'Emmanuel Macron, ils vont dans le sens d'un abandon des personnes les plus fragiles. Les mesures prises par le ministre Blanquer dessinent une école néolibérale aux personnels soumis aux prescriptions et aux élèves renvoyés à des parcours individualisés et rendus ainsi responsables de leur destinée scolaire. **Avec le plan étudiant et ParcoursSup, c'est aussi l'idéologie de la sélection qui est de retour.**

0.3. Le travail de réflexion que nous menons, en particulier sur les contenus et les pratiques, est unique dans le paysage syndical. Il est reconnu par l'institution et nous permet de tracer des lignes de force. Il est nécessaire de davantage le faire connaître aux collègues (voir thème 4, §III). **L'accès à une culture commune ambitieuse n'est pas l'affaire du seul second degré. La réflexion est à mener avec les autres syndicats de la FSU (SNUIPP, SNUEP, SNEP, SNESUP).**

0.4. L'organisation française du collège est globalement celle adoptée par la majorité des pays: un lieu scolarisant ensemble les élèves de 10 à 16 ans en les faisant entrer dans les disciplines. Le problème majeur de la France, pointé par les études internationales comme nationales sont les inégalités sociales de réussite scolaire (bien que nous soyons aussi donnés comme l'un des pays où le nombre de diplômés du supérieur issus de parents non diplômés est particulièrement important). La nécessité de l'éducation prioritaire, solution historique, perdure, mais ne suffit pas. Notre travail nous permet d'affirmer que la classe est l'enjeu éducatif en collège (effectifs, hétérogénéité sociale et scolaire, programmes, diversification des pratiques) ainsi que le métier (donner aux professionnels les moyens réels de réfléchir à leurs pratiques et de les faire évoluer, travailler la relation avec les familles). Nous devons affiner nos propositions sur ces questions. Reste en débat la place des options et des dispositifs de remédiation (~~faut-il des étapes avant d'en arriver à un système éducatif qui ait traité la difficulté scolaire dès le premier degré et permis une hétérogénéité des classes au collège profitable à tous et en évitant de rendre le métier difficile pour les enseignants ?~~ Quid des Troisièmes pré-pro par exemple ?). **L'écart entre le système actuel et celui que nous revendiquons est grand. Aussi faut-il penser des étapes intermédiaires et la mise en place de procédures de remédiation pour les élèves actuellement en grande difficulté au collège, en particulier pour ceux qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue écrite (lecture et écriture) à l'entrée en 6e pour suivre les enseignements du collège. Il est cependant indispensable de ne pas ré-instaurer ou maintenir des filières de relégation. Le principe de regroupement d'élèves en difficulté sous couvert de «projets professionnels» a depuis longtemps montré ses limites car à cet âge les intérêts sont fluctuants. Il s'agit davantage de multiplier les modes d'entrée dans les apprentissages et d'en donner les moyens aux équipes. Le concept « d'école inclusive », faute de moyens, est plus un renoncement qu'une ambition. La diversité effective des élèves justifie notre mandat d'équipes pluri-professionnelles. L'enseignement adapté (SEGPA, ULIS, UP2A...) doit être renforcé, grâce à des moyens supplémentaires.**

0.5. En lycée, les chantiers sur la classe de Seconde, sur les séries et le bac sont ouverts depuis 15 ans. Notre projet de voies et séries aux enseignements disciplinaires construits en complémentarité est cohérent et répond aux exigences de démocratisation. Il se heurte au double palier de l'orientation en fin de Troisième et de Seconde, alors que le « passage automatique » dans la classe supérieure altère la perception des élèves quant aux enjeux des choix d'orientation. Le baccalauréat a quant à lui perdu de sa lisibilité au fur et à mesure qu'il se complexifiait. S'il s'avère nécessaire de réfléchir à l'avenir du baccalauréat, il doit demeurer cependant la clé de voûte du système.

0.6. Le lien entre formation et vie professionnelle n'en finit pas de faire débat : apprentissage, post-bac diversifié ; ces dossiers sont lourds, complexes, et nécessitent un travail fédéral.

0.7. Au final, nous avons des objectifs en termes de démocratisation du système éducatif et de revalorisation des métiers. Notre expertise de praticiens nous amène à produire des outils d'analyse et d'orientation ayant valeur de cadre de travail et de propositions davantage qu'un projet éducatif clé en main qui serait de ce fait nécessairement déconnecté du terrain. **La réflexion sur les contenus d'enseignement et les pratiques doit se mener avec les collègues, grâce notamment aux stages syndicaux disciplinaires, et s'intensifier, faute de quoi le SNES laissera la main à d'autres forces. Le lien avec les associations de spécialistes doit aussi se renforcer.**

Fiche 1 : Un second degré pour la qualification et l'émancipation

1.1. L'élévation du niveau de qualification, nécessaire dans un monde de plus en plus exigeant en termes de savoirs et de compétences, l'est aussi dans le contexte de crise actuel pour rendre les jeunes acteurs de leur avenir.

1.2. La massification du second degré a permis à davantage de jeunes d'atteindre le niveau du baccalauréat et d'envisager des poursuites d'études supérieures et un avenir professionnel. Mais le manque d'ambition politique pour l'enseignement supérieur et de politiques de l'emploi peu favorables aux jeunes bloque le système. De plus ces évolutions sont encore trop marquées par le poids des déterminismes sociaux. Les perspectives de formations ou d'insertions sociales et professionnelles ne sont pas identiques pour tous, tributaires des parcours de formation, eux-mêmes dépendants des conditions sociales des jeunes. **Le gouvernement a fait le choix de mettre en place la sélection à l'entrée en licence plutôt que d'augmenter le budget des universités et a ainsi donné un signal négatif à la jeunesse. Sous couvert d'individualisation des parcours, cette réforme peut produire des effets d'autocensure de la part des familles les moins initiées.**

1.3. Le SNES-FSU rappelle la nécessité d'une diversification progressive et réversible des formations dès le lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Ces parcours de formations devraient être conçus pour offrir à chaque jeune une double opportunité : la poursuite d'études et l'insertion sociale et professionnelle. Mais ils devraient d'abord permettre à tous les jeunes l'accès à une culture commune partagée et permettre leur émancipation citoyenne. **Les liens entre lycée et enseignement supérieur doivent être renforcés, sans pour autant calquer l'organisation du lycée sur celle de l'université, comme le préconisait le rapport Mathiot avec notamment la semestrialisation.**

Fiche 2 : Le baccalauréat et l'entrée dans l'enseignement supérieur

2.1. La réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, le projet de réforme du baccalauréat et du lycée achèveraient l'éclatement du second degré en distinguant le lycée désormais amarré à l'enseignement supérieur d'une part et le collège d'autre part. Le parti pris d'un lycée organisé en parcours isole le lycéen condamné dès la Seconde à choisir un menu d'enseignements susceptibles de lui faire « gagner » sa place dans l'enseignement supérieur. Le SNES-FSU dénonce ce choix, **qui fait fi du développement psychologique et social de l'adolescent, développement qui n'est pas linéaire**. ~~qui~~ **Cela** ne pourra que renforcer les inégalités sociales d'accès aux diplômes. L'individualisation des dossiers conduit inévitablement à la généralisation de la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur en en faisant porter la responsabilité au lycéen. Pour le SNES-FSU la sélection à l'entrée de l'université n'est pas acceptable.

2.2. La plate-forme Parcoursup d'affectation post-bac intègre l'individualisation des parcours sous la forme de « fiches avenir » qu'il faut dénoncer. L'avis sur la « capacité à réussir » posé par le chef d'établissement, suite au conseil de classe, constitue une autorisation à poursuivre des études ou pas. Or, les enseignants n'ont pas à censurer les projets d'études de leurs élèves de manière aussi prédictive, au regard d'attendus à géométrie variable. Tous les bacheliers doivent pouvoir poursuivre des études supérieures choisies. À ce titre, le projet de loi sur la réussite étudiante et le Plan étudiants entravent les poursuites d'études plutôt qu'ils ne les encouragent. **Il passe sous silence le rôle des Psy-EN d'accompagner les lycéens dans la construction de leur projet d'orientation.** Les bacheliers professionnels et technologiques en seront les premières victimes, **ainsi que les élèves venant des lycées les moins cotés.** L'État doit donner à l'enseignement supérieur les moyens d'accueillir convenablement les bacheliers, dont les vœux sont généralement raisonnables, dans la formation qu'ils demandent.

2.3. Le projet ministériel de réduire le baccalauréat à 4 épreuves terminales et au contrôle continu prend le risque d'en faire un diplôme local assis sur la réputation du lycée qui le délivre. Le SNES-FSU rappelle son exigence d'épreuves nationales, terminales et anonymes, **pour un bac premier grade universitaire.**

2.4. Pour le SNES-FSU, le baccalauréat doit constituer le seul pré-requis pour poursuivre des études. On ne saurait cependant se satisfaire de son organisation actuelle. Il doit être repensé dans le calendrier des épreuves, l'équilibre des coefficients et les modalités d'évaluation. ~~Il s'agirait de revoir les épreuves et leur durée en fonction des contenus d'enseignement.~~ **On pourrait réduire la durée des épreuves pour l'adapter davantage aux conditions d'enseignement et d'apprentissage, sans pour autant diminuer leur ambition. L'évaluation des acquis des élèves en fin de scolarité ne retrouvera sincérité et légitimité qu'à la condition d'une refonte des programmes, qui doivent être cohérents et réalisables dans le temps imparti. L'ambition dans ce domaine n'est pas synonyme d'exhaustivité.** Faut-il par exemple introduire un tirage au sort ou des ~~épreuves multidisciplinaires?~~ L'évaluation du champ disciplinaire caractérisant chaque série pourrait seule ouvrir droit à mention. La question de la compensation entre les moyennes des différents champs disciplinaires est posée.

2.5. Les épreuves du groupe 2 fonctionnent mal. ~~Comment pourrait-on les faire évoluer?~~ **Leur suppression et le remplacement par l'examen du dossier scolaire par le jury, un temps envisagés, pourraient être une meilleure solution pour « rattraper » les élèves qui, ayant fait un travail sérieux durant le cycle terminal, auraient été pénalisés par un accident de parcours le jour de l'épreuve.**

2.6. Les mandats des congrès de Marseille et de Grenoble sur l'évaluation et le baccalauréat sont toujours d'actualité.

Fiche 3 : Bilan de la réforme du collège et de ses assouplissements

3.1. Nos constats généraux et demandes du congrès de Marseille (fiche 12) restent d'actualité.

3.2. La réforme du collège a fait avancer le projet idéologique d'un bloc école-collège matérialisé par l'installation d'un cycle CM1-CM2-6ème avec des programmes de cycle 3 et 4 dépourvus de repères annuels. Les conseils école-collège et de cycle 3 sous la houlette d'IEN et de principaux ne permettent pas la liberté d'échanges. La réforme a mis en opposition et en concurrence AP, EPI et enseignements disciplinaires. Elle a renvoyé au local et appauvri une partie de l'offre éducative. Son assouplissement prétend rétablir des enseignements facultatifs, sans en assurer le financement. La concurrence entre les disciplines et les établissements en a été accentuée. La réforme a engendré une mise à mal de la liberté pédagogique des enseignant-es, notamment via l'instrumentalisation des bilans de fin de cycle par certains chefs d'établissement et IPR.

3.3. Le SNES-FSU demande que tous les enseignements facultatifs soient entièrement financés par les rectorats et soient inscrits dans des cartes académiques avec un cadrage national.

3.4. Le LSUN doit être simplifié en supprimant les appréciations inutiles et les éléments de programme travaillés déjà présents dans le cahier de texte. Le SNES-FSU appelle à ne pas remplir les appréciations des EPI, AP et parcours quand un mouvement de résistance pédagogique collective le permet dans l'établissement.

3.5. Le DNB doit évaluer toutes les disciplines enseignées au collège en tant que telles par le biais d'un contrôle continu ou d'épreuves terminales. ***est vidé de son sens et doit être questionné dans l'optique d'assurer un continuum entre le collège et le lycée, dans le cadre de la scolarité obligatoire à 18 ans que le SNES et la FSU revendiquent. Il ne se justifie ni en tant que diplôme ni en tant que certification, à fortiori il ne peut pas jouer un rôle de sélection pour la poursuite d'études. Le besoin des équipes d'une reconnaissance de leur discipline doit passer surtout par une refonte des programmes, en cohérence entre eux et avec ceux du lycée.***

Fiche 4 : Structure collège, lycées, formations supérieures

Collège

4.1. La mise en œuvre de la réforme a fragilisé le collège. Loin d'atteindre son objectif de réduction des inégalités scolaires, elle a surtout mis à mal les enseignements, dénaturé le métier notamment ce qui concerne l'évaluation, accru l'autonomie des établissements avec pour conséquence un renforcement des concurrences internes (disciplines et personnels) et externes mettant à mal le cadre national. ***Le changement de tous les programmes du collège la même année a augmenté inutilement la charge de travail des collègues, déstabilisé les équipes et porté atteinte à la qualité des apprentissages.*** Le collège est pourtant le maillon essentiel pour le prolongement de la scolarité jusqu'à 18 ans et une réelle démocratisation des savoirs. Le conforter dans ce rôle passe par une abrogation de la réforme du collège ainsi que par l'affirmation de sa place entre le primaire et le lycée. Il n'est pas un simple prolongement de la scolarité au primaire et la fin de la scolarité obligatoire comme l'entérine le projet d'un bloc école-collège. Il est la première étape de l'entrée dans les enseignements du second degré, structurés par les disciplines, qui permet la poursuite des études dans l'une des trois voies du lycée. Pour permettre la réussite de tous les élèves et leur appropriation d'une culture commune dans un contexte d'hétérogénéité toujours plus grande, il doit bénéficier de moyens lui permettant d'abaisser ses effectifs ***et d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement disciplinaire, seul moyen de mieux et plus apprendre.*** Les mandats de Grenoble sont toujours pertinents: ***Il pourrait être envisagé d'organiser le collège en deux cycles : 6e-5e et 4e-3e ; un cycle d'entrée dans les disciplines du secondaire et un cycle d'approfondissement. Ceci permettrait de faire du collège la véritable entrée progressive dans le second degré. Pour favoriser l'entrée dans ces nouveaux savoirs disciplinaires et assurer le lien nécessaire avec l'école élémentaire, il paraît indispensable d'augmenter l'horaire de français, mathématiques et LV1 dans ce premier cycle et d'ajouter des disciplines scientifiques et technologiques, en plus d'une LV2 dans ce second cycle.***

4.2. Le SNES-FSU demande la fin des expérimentations des échanges de services entre primaire et secondaire. Une liaison CM2-Sixième de qualité nécessite une forme de coordination hors présence de la hiérarchie.

4.3. La Circulaire de 2015 suite aux modifications apportées par le SNES-FSU pérennise les SEGPA en tant que structure. Si la réforme du collège et son assouplissement s'est appliquée aux SEGPA, une grille horaire a été enfin établie. Cependant, il est inacceptable que certaines académies en dévoient l'application en imposant le modèle du tout inclusif. L'absence de structures médico-sociales adaptées (hôpital de jour, ITEP, IMPRO) amène à faire glisser progressivement les publics de jeunes souffrant de handicaps lourds vers les ULIS et des ULIS vers les SEGPA. Si l'inclusion est un objectif à atteindre, elle doit être pensée sur le long terme en utilisant toute la palette des structures possibles et adaptées en fonction de l'évolution de l'adolescent-e.

Lycée

4.4. ***Le SNES-FSU demande l'abandon du projet Blanquer de réforme du lycée et du bac.*** Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d'actualité. Il est percuté par l'accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries et les inégalités sociales qu'il cristallise. Il est donc urgent de revoir le sens et les apports des séries en permettant une spécialisation qui laisse ouvertes les possibilités de choix pour la poursuite d'études dans le supérieur. ***Depuis plusieurs années, l'orientation en seconde professionnelle diminue sous la pression des indicateurs rectoraux et des élèves entrent en seconde générale et technologique sans y être préparés et parfois contre leur volonté. La suppression du redoublement sans autre dispositif de remédiation a accentué l'échec au lycée et conduit à plus de difficultés de gestion des classes. Il faut revoir les programmes du collège et des classes de lycée pour assurer un meilleur lien entre 3ème et seconde.***

4.5. La réflexion pourrait porter sur l'organisation du lycée en proposant :

4.6. Un allongement du cycle terminal d'une année supplémentaire **est souhaitable car les savoirs à maîtriser se sont complexifiés et diversifiés, alors que le temps consenti aux apprentissages sur l'ensemble du cursus a été largement réduit du CP à la terminale.** est-il envisageable? **En outre, des dispositifs d'aide et d'interdisciplinarité ont été financés au détriment des horaires disciplinaires.** Aujourd'hui, l'âge moyen au baccalauréat est inférieur à 18 ans. Dans une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et dans la perspective de mieux préparer les élèves à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle, les trois années de lycée sont parfois insuffisantes. Une quatrième année de lycée pourrait permettre de travailler la liaison entre le second degré et le Supérieur, tout en étalant davantage les épreuves du baccalauréat sur deux années, **maintenir des horaires disciplinaires acceptables tout en augmentant la durée réelle des apprentissages. Dans cette perspective, il faudrait organiser le lycée en 2 cycles de 2 ans. La première année au lycée serait totalement indifférenciée, qu'elle soit suivie en LGT ou en LP. La deuxième année de ce premier cycle permettrait une première étape de spécialisation en LGT ou en LP. Ce premier cycle d'adaptation aux exigences du lycée faciliterait les passerelles grâce à des moyens spécialement alloués. Pour que les passerelles puissent être effectives entre LP et LGT (dans le deux sens) à l'issue du premier cycle du lycée, il faut changer le statut des stages en entreprise en seconde professionnelle qui ne doivent plus être obligatoires. En revanche, un temps de possibles stages d'observation dans le post-bac ou en milieu professionnel pourrait être aménagé en cycle terminal pour faciliter les choix d'orientation. Le deuxième cycle (terminal) serait consacré à la spécialisation progressive dans des séries clairement identifiées.**

4.7. Ainsi la spécialisation progressive de la formation serait rendue opérationnelle en faisant de la classe de Seconde le pivot de l'enseignement secondaire. ~~À ce titre, l'existence du pallier d'orientation en fin de Troisième doit être questionné.~~ **La classe de 2de serait construite pour assurer le lien avec le collège et faire entrer les élèves dans les méthodes du lycée, de manière plus progressive et plus explicite qu'aujourd'hui. Afin de permettre le choix d'orientation dans une série, un enseignement technologique (au choix) doit être obligatoire pour tous les lycéens de la première année du lycée. Les séries, qu'elles soient professionnelles, technologiques ou générales, pourraient alors offrir une spécialisation progressive, tout en assurant à tous l'acquisition d'une culture commune ambitieuse et de qualité.**

4.8. Chaque série doit être identifiée par des champs disciplinaires progressivement marqués (disciplines de spécialité) afin de redonner au baccalauréat du sens et de la lisibilité dans la perspective de la poursuite d'études.

4.9. Des options (disciplines complémentaires), partagées par toutes les séries, pourraient constituer la clé de voûte de cette nouvelle organisation afin de permettre d'élargir le champ d'une culture commune à tous et d'ouvrir les possibilités d'orientation post-bac (par exemple, séries de la voie technologique et options arts ou langues, séries de la voie générales avec options technologiques). ~~Doit être rétablie et rendue effective la possibilité pour chaque élève de choisir deux options pour enrichir sa formation. Les établissements doivent être dotés en conséquence.~~ Ainsi conçues, les options devraient être les gages d'une offre large et diversifiée de formations dans tous les lycées et pour tous les lycéens. **Il est de la responsabilité de l'état de garantir ce droit à tous les élèves sur tout le territoire.** Elles créent le lien entre tous les lycéens, colorent différemment la série choisie et diversifient les apprentissages.

4.10. La voie technologique doit être restructurée en profondeur. Les séries devraient être reconstruites autour de champs technologiques pertinents en regard des évolutions des activités économiques, de disciplines supports aidant à la conceptualisation des savoirs technologiques et de disciplines complémentaires permettant l'accès à une culture commune partagée. À titre d'exemple, la série « sciences de gestion » devrait comporter les spécialités de Gestion des ressources humaines, Gestion comptable, Communication, Gestion des systèmes d'information. Les disciplines générales (de support ou complémentaires) seraient construites en relation avec ces spécialités et/ou concourraient à l'appréhension de la culture commune. Les activités de projet seraient privilégiées pour les disciplines technologiques en traitant de l'ensemble des étapes, de la définition du besoin à la réalisation. Les épreuves du baccalauréat reprendraient cette structure tri-polaire en s'appuyant sur l'évaluation des projets pour les disciplines technologiques, ponctuellement, en fin de formation.

Accès à l'enseignement supérieur : Le post-bac en lycée permet d'élargir l'accès à l'enseignement supérieur à tous les bacheliers qui le souhaitent grâce à un maillage territorial plus fin que celui de l'université. Ainsi il favorise la démocratisation du supérieur mais on doit éviter un danger: celui d'enfermer les jeunes des classes populaires dans leur territoire d'origine, trop restreint et d'empêcher la prise d'autonomie. Il faut donc prévoir des poursuites d'études et des passerelles vers l'université ou des liens de collaboration entre enseignants des lycées et de l'université. On pourrait penser à des stages d'immersion des étudiants des lycées en université, d'échanges de pratiques entre enseignants, de possibilités de partenariat pour l'installation de licence pro en lycée à la suite d'un BTS, etc... Il faut aussi qu'un système d'équivalence permette d'assurer aux étudiants des lycées une inscription en 3e année de licence, de façon à sécuriser le parcours de ces étudiants.

Classes préparatoires aux grandes écoles

4.11. Les mandats concernant l'ouverture sociale et la diversification de l'offre en CPGE votés aux Congrès précédents sont toujours d'actualité.

4.12. Grâce à un fort taux de poursuite d'études et d'intégration dans les Grandes Écoles et une bonne insertion professionnelle après cinq ans d'études supérieures (2+3), les CPGE attirent de plus en plus de bacheliers. **Certains d'entre eux y cherchent un cadre qu'ils pensent plus sécurisant que l'université et un enseignement qui reste encore assez général. Ces élèves ne sont pas prêts à une spécialisation qu'ils jugent trop précoce. Ce n'est pourtant pas là la mission première de ces classes. Sur la base de ce constat, on pourrait concevoir un troisième type de formation post-bac en lycée, en un an, qui donnerait l'équivalence d'une L1. Cette classe offrirait en plus d'une culture générale approfondie la possibilité d'une entrée progressive dans des savoirs universitaires comme le droit, la psychologie, la médecine, etc.** Par ailleurs, l'Université ne peut à elle seule absorber les 40 000 bacheliers supplémentaires par an. La hausse importante du nombre de bacheliers depuis quelques années, qui devrait se poursuivre, impose d'initier un nouveau cycle d'ouvertures de classes comme cela s'est produit à la fin des années 80 début des années 90. C'est une bonne centaine de CPGE de toutes les filières qu'il faut ouvrir à l'horizon 2025.

4.13. Le taux de poursuite des bacheliers généraux en CPGE ne doit pas descendre sous les 13 % et tendre vers les 3 % pour les bacheliers technologiques, faute de quoi la sélection sera de plus en plus dure ce qui mettra à mal la relative démocratisation qui s'est amorcée ces dernières années. Le doublement des classes préparatoires destinées aux bacheliers professionnels, en passant de 4 à 8 classes sur tout le territoire, étoufferait la diversification des débouchés pour ces bacheliers.

4.14. L'Île-de-France concentre encore un tiers des étudiants de CPGE et dans la seule ville de Paris un étudiant sur cinq. La création de nouvelles classes pourrait être l'occasion d'un rééquilibrage territorial avec l'ouverture de classes préparatoires de proximité.

4.15. En filière économique et commerciale, au-delà de l'intérêt que peut revêtir une expérience en milieu professionnel pour un étudiant de cette filière, en faire une activité obligatoire sur temps scolaire, sans cadrage national pose problème. La mise en place de stages ne doit pas se faire sans acceptation préalable des équipes pédagogiques et sans consultation des représentants des personnels au CA.

Brevets de techniciens supérieurs

4.16. Les BTS doivent demeurer des formations supérieures permettant l'acquisition d'un niveau de qualification reconnu de technicien. Ces formations doivent également permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de poursuivre leurs études dans des parcours diversifiés : universitaires ou grandes écoles. Chaque spécialité de BTS doit donc comporter des enseignements professionnels de haut niveau, avec mise en œuvre de pratiques professionnelles, des enseignements scientifiques et techniques et des enseignements généraux ouvrant aux poursuites d'études.

4.17. L'accès en BTS doit être ouvert à l'ensemble des bacheliers (généraux, technologiques et professionnels). Selon le bac d'origine des étudiants, les premières années de formation **doivent pouvoir** ~~peuvent~~, dans le respect des référentiels, proposer des adaptations allant jusqu'à une année propédeutique pour ceux dont les compétences seraient trop éloignées de celles nécessaires à une réussite dans la spécialité envisagée. **Les bourses doivent être augmentées et leur base élargie car aujourd'hui, trop d'étudiants en STS, ont un emploi salarié pour financer leurs études, ce qui nuit à leur réussite.**

Fiche 5 : L'apprentissage, les Régions et les entreprises

5.1. Le développement de l'apprentissage est de nouveau un des axes forts du nouveau gouvernement. Il faut réinterroger **contrer** la volonté gouvernementale de confier la responsabilité de l'apprentissage aux branches professionnelles. **Il n'est pas envisageable que l'information sur l'apprentissage et les formations professionnelles soit laissée aux soins des branches professionnelles. L'éducation nationale doit prendre sa part dans l'apprentissage (niveaux 3 et 2) mais sous des conditions qui permettent la réussite des apprentis. Il faut mettre fin à la mixité des publics qui pénalise autant les élèves ou étudiants en formation initiale que ceux qui sont en alternance et qui augmente la charge de travail des enseignants sans aucune compensation.**

5.2. En pré-bac, l'apprentissage n'est nullement un parcours de réussite pour les élèves en difficulté et reste très discriminant socialement. Rien ne leur garantit l'accès à une qualification au terme de leur formation, pas même l'obtention du niveau V. Le taux d'échec y est élevé, notamment en raison des ruptures de contrats et les entreprises se désinvestissent de ces niveaux de formation. Maintenir coûte que coûte ces formations en apprentissage reviendrait à augmenter encore les aides financières aux entreprises pour un résultat sujet à caution.

5.3. En post-bac, compte tenu de la volonté du gouvernement et des Régions de développer de l'apprentissage, les collègues en lycée peuvent être sollicités pour assurer des cours auprès d'apprentis, voire d'intégrer des apprentis dans leurs classes, à l'invitation du CFA ou du GRETA du bassin. Ils sont alors généralement rémunérés en vacations pour des heures supplémentaires qui apparaissent sur un bulletin de paie édité par le CFA ou le GRETA.

5.4. Le SNES-FSU rappelle que l'apprentissage, y compris au niveau bac+2, coûte globalement plus cher à la nation que les formations sous statut d'étudiant. Il reste discriminant. Les taux de réussite aux examens y sont inférieurs, et les taux d'insertion professionnelle y restent du même ordre que ceux des scolaires. Toute politique qui jouerait les formations sous statut d'apprenti contre celles sous statut scolaire entraînerait une régression de la qualité et de l'offre de formation proposée aux jeunes.

5.5. Néanmoins, en l'absence de bourse d'études universelle, certains jeunes adultes ont besoin d'un contrat d'apprentissage pour pouvoir poursuivre leurs études. Pour le SNES-FSU, ces formations ne viennent pas en concurrence avec les formations sous statut scolaire. Lorsqu'elles sont implantées dans les lycées, les équipes enseignantes doivent garder le contrôle total des formations, notamment en termes organisationnels. Ces certifications doivent être gérées par le rectorat. Le SNES-FSU revendique que ces enseignements soient financés en heures gagées par le rectorat, intégrées dans le service des enseignants.

5.6. ~~Les entreprises dans l'École~~ **L'École et le monde du travail**

Par le truchement d'associations inspirées par des branches professionnelles, comme par exemple l'association « Entreprendre pour apprendre », on voit fleurir dans les collèges et les lycées des projets visant à inculquer « l'esprit d'entreprendre » aux ~~élèves jeunes enfants~~ **élèves**. Il s'agit généralement de dispositifs clés en main proposés aux enseignants, pour donner une « réalité » au parcours avenir, avec le concours de responsables de l'association. Outre le fait que ces prestations sont facturées, après accord du conseil d'administration, à l'établissement scolaire, le SNES-FSU met en garde sur les effets néfastes de ces stratégies d'entrisme des organisations patronales dans l'École. Il exige que, dans tous les cas, les équipes enseignantes et les Psy-EN gardent la maîtrise de ce qui est proposé aux jeunes dans ce cadre. **Il ne faut pas oublier que le monde du travail ne se résume pas à l'entreprise privée. L'objectif n'est pas d'inciter les élèves des milieux populaires à s'orienter précocément vers l'apprentissage. Le but de l'école n'est pas de préparer à un métier ou d'adapter les élèves à l'entreprise ou à préparer leur « insertion professionnelle ». En revanche, l'école doit offrir des outils d'analyse du monde du travail : travail réel, travail empêché, prescriptions, droits du travail... Ceci peut être pris en charge dans les programmes de SES dans le premier cycle du lycée ou d'EMC en collège mais aussi par des séances sur l'orientation menées avec le psy-EN en collège et lycée. Il faut sortir d'une représentation idéalisée des métiers et de l'entreprise et décrypter les discours des branches professionnelles. Le stage actuel du 3e a peu d'intérêt, y compris comme aide à l'orientation. Il aggrave les déterminismes sociaux par la mobilisation du capital social culturel des parents. Si l'on souhaite garder cette possibilité de stage d'observation d'un milieu professionnel, il pourrait être plus judicieux de le placer en classe de 2de. Il faut faire cesser les incitations, de plus en plus pressantes, faites aux enseignants à aller « découvrir » l'entreprise. Non seulement ces incitations laissent entendre que les enseignants seraient déconnectés des réalités du travail mais encore cela présuppose que l'école devrait initier à l'entreprise.**

Fiche 6 : Contenus, programmes, pratiques

6.1. Sous couvert « d'innovation », certaines pratiques, méthodes ou organisations de classe sont parfois imposées aux enseignants : îlots, classe inversée, utilisation du numérique, enseignement « par compétences », travail en groupes, pédagogie de projet, etc. Or, les pratiques pédagogiques ne sont pas neutres. Permettent-elles aux enseignants de mieux enseigner et aux élèves de mieux apprendre ? Et si oui dans quel contexte et avec quelles implications ? Le SNES-FSU demande que les bilans des travaux scientifiques soient mis à disposition des enseignants et que la formation initiale et continue puisse s'en nourrir afin de permettre aux enseignants de faire des choix éclairés.

6.2. Bilan des programmes du collège. Les horaires disciplinaires doivent être définis nationalement et comprendre des temps en classe entière et en groupes à effectif réduit dans toutes les disciplines. Des horaires disciplinaires augmentés doivent intégrer des options obligatoires au choix pour les élèves et l'aide aux devoirs. Ils doivent permettre aux enseignants de mettre en place des formes d'aide au sein de la classe, de travailler des objets d'études disciplinaires et construire de l'interdisciplinarité **au lycée**. Les programmes les plus problématiques doivent être réécrits. ~~Il est nécessaire que l'institution élabore un bilan de l'approche curriculaire des programmes mis en place à la rentrée 2016.~~ Pour le SNES-FSU, tous les programmes doivent **nationaux et** avoir des repères annuels. Leur mise en place doit être accompagnée **par la formation continue** ~~pour ne pas déstabiliser les équipes.~~ **La question des programmes, au collège comme au lycée, est cruciale pour la réussite et la motivation des élèves, de même que pour redonner son sens au métier. Le SNES-FSU est en capacité, en lien avec les collègues, de faire des propositions en cohérence avec son projet pour l'Ecole. Il y a urgence.** continuera à porter ses propositions, notamment en matière d'information-documentation.

6.3. À l'heure où le gouvernement entend instaurer, du collège au lycée, un nouveau parcours citoyen, le SNES-FSU demande une évaluation de la mise en œuvre du parcours citoyen actuel. Sa conception est loin de produire du sens pour les collégiens. Le SNES-FSU revendique la nécessité d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. La reconnaissance de l'engagement, sous des formes qui restent à penser, ne doit pas passer par une validation scolaire obligatoire, a fortiori pour des engagements hors l'école. En cherchant à dépasser les biais sociaux qui le freinent, les EPLE ont un rôle à jouer pour faciliter l'accès de tous les jeunes à différentes formes d'engagement, respectant sincérité et liberté civique.

6.4. Programmes du lycée. Si les programmes du lycée sont mis en chantier, il est indispensable que l'articulation Troisième-Deuxième soit pensée, tout comme celle entre la Terminale et l'enseignement supérieur. Les programmes disciplinaires ne doivent pas être conçus comme des modules indépendants les uns des autres, mais en cohérence les uns avec les autres au sein de chaque série. **Le SNES-FSU s'oppose à la création de pseudo disciplines fourre-tout, du type « humanités scientifiques et numériques » qui ne se rattachent à aucune discipline de recrutement, qui risquent d'être vides de sens pour les élèves et de servir de variables d'ajustement pour les services.**

6.5. Nos mandats de Marseille (Fiche 7) et Grenoble (Fiche 8) sur l'évaluation des élèves restent valides. Les différentes finalités de l'évaluation doivent être clarifiées : outil au service de la formation des élèves au quotidien qui doit être compréhensible par les élèves et les parents ; outil de certification permettant notamment l'obtention d'un diplôme... Les résultats des élèves ne doivent pas être instrumentalisés pour permettre à l'institution de juger de la performance du système, de comparer professeurs et établissements. Les évaluations comportementales des élèves doivent être abandonnées dans les procédures d'orientation et d'affectation. Au collège, le socle n'a pas à être évalué en tant que tel en fin de cycle, **sous peine d'en faire un objectif de fin d'études scolaires.** ~~Les programmes étant construits à partir du socle, c'est l'évaluation disciplinaire des acquis inscrits au programme national qui est légitime.~~ ~~qui, de fait, doit valoir évaluation du socle.~~ La liberté pédagogique des enseignants concernant les modalités d'évaluation en classe doit être respectée et les applications utilisées garantir cette liberté au lieu d'être parfois un outil pour imposer une évaluation non chiffrée.

Fiche 7 : Numérique

7.1 Les données des élèves et des personnels (travaux scolaires et extra-scolaires) deviennent un enjeu majeur en terme économique (commercialisation par exemple). Le SNES-FSU demande la mise en place d'un cadre légal qui assure la protection des données scolaires et précise les traitements qui peuvent être réalisés à partir de celles-ci (dans le cadre de l'Éducation nationale). Un débat public sur la protection des données personnelles y compris scolaires doit être mené dans le cadre de la nouvelle Loi informatique et liberté.

7.2. Le SNES-FSU continue à dénoncer les accords passés par l'Éducation nationale avec les entreprises du numérique (GAFAM, startups de l' « Edtech »...). **Ces accords commerciaux viennent percuter le principe de neutralité : l'école n'a pas à servir de vitrine à des produits commerciaux.** Pour les solutions commerciales utilisées dans la majorité des établissements les accès aux données des élèves et des personnels doivent faire l'objet d'une contractualisation qui garantisse la préservation des droits des individus (information des utilisateurs, droit à l'oubli...). Le SNES-FSU demande le développement de solutions au sein de l'Éducation nationale afin de garantir l'indépendance et la neutralité des traitements opérés sur les données des agents et des élèves.

7.3. Le SNES-FSU demande que l'avis des personnels des établissements soit pris en compte avant toute décision d'équipement (plan tablette, lycée 4.0, collège numérique...). Les usages des outils numériques (ENT...) doivent ménager la séparation entre la sphère professionnelle et la sphère privée. Des règles d'utilisation doivent être définies nationalement pour un droit à la déconnexion (voir aussi le thème 2, §2.6).

7.4. L'utilisation du numérique ne doit pas être une fin en soi mais être utile aux apprentissages. La recherche montre que son utilisation peut être utile dans certaines situations et pour certains apprentissages, mais qu'elle est loin de l'être systématiquement. Les formations visant à utiliser tel ou tel outil ne sont pas suffisantes pour permettre aux enseignants d'utiliser le numérique dans leurs pratiques de façon libre et éclairée. La réflexion sur les usages du numérique en classe doit être menée en lien avec celle sur les pratiques pédagogiques. Les professeurs doivent être sensibilisés à ces enjeux dans le cadre de la formation initiale et continue en prenant notamment appui sur les recherches en pédagogie et didactique. **L'accès au numérique n'est pas aussi immédiat qu'on le pense pour tous les élèves. Il peut même faire apparaître de nouvelles difficultés. Aussi doit-il être enseigné explicitement, par des enseignants experts.**

7.5. Le SNES-FSU poursuit son travail de réflexion sur la possibilité d'un enseignement dédié à l'informatique (contenu, niveau, prise en charge).

7.6. Face à la généralisation de l'utilisation du numérique pour tous les actes professionnels, le SNES-FSU appelle les psychologues à la plus grande vigilance quant à l'utilisation de leurs écrits psychologiques et leur ~~diffusion~~ **transmission**.

7.7. Les mandats des congrès de Marseille (Fiche 14) et Grenoble (Fiche 9) sont toujours d'actualité.

Fiche 8 : Mixité sociale et scolaire

8.1. L'analyse et les mandats du congrès de Grenoble (Fiche 10) restent pertinents.

8.2. Quelques académies et départements ont en cours des projets visant à améliorer la mixité sociale des collèges. Ces projets s'appuient sur des changements de périmètre des cartes scolaires, des déplacements-reconstructions de collèges, l'établissement de secteurs multi-collèges, la mise en place de bonus-malus selon la composition sociale du collège au regard de son secteur de recrutement. **Il faut veiller à ce que ces dispositifs ne soient pas des prétextes pour fermer des collèges et supprimer les moyens donnés à l'éducation prioritaire.**

8.3. La recherche montre que la mixité sociale est source d'enrichissement culturel pour les établissements scolaires, et qu'elle améliore les résultats des élèves. Elle pointe aussi l'absence de recette miracle : les projets doivent être réfléchis en fonction des spécificités des territoires concernés. Certains territoires sont tellement enclavés ou appauvris que l'Éducation nationale ne peut à elle seule proposer de solution : une politique publique large de lutte contre les inégalités sociales est nécessaire.

8.4. Pour le SNES-FSU, ces projets n'ont de sens et ne peuvent se dérouler convenablement que sous certaines conditions :

- il s'agit là où cela est possible de construire de la mixité sociale, et non de saisir l'opportunité de fermer un établissement;
- l'ensemble de la communauté éducative, et en particulier les personnels, doit être associé à la démarche très en amont. Leurs avis doivent être entendus;
- les investissements afférents doivent être garantis sur le temps long (plusieurs années) : transports scolaires, effectifs des classes...
- le système de « bonus malus », selon la composition sociale, doit être transparent et s'appliquer aux dotations d'enseignement.

8.5. Nos mandats sur l'enseignement privé sont toujours d'actualité (Congrès de Grenoble § 10.2.). Dans le champ de la mixité sociale, l'enseignement privé participe impunément à la ségrégation. Le système de malus-bonus sur les dotations d'État et de fonctionnement doit s'y appliquer. L'enseignement privé ne doit pas non plus profiter de conventions prévoyant dans les secteurs multicollèges la prise en charge par le rectorat des frais d'inscriptions.

Fiche 9 : Éducation prioritaire

9.1. Depuis le milieu des années 2000, les écarts de réussite entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors EP se creusent. Les seules réponses des gouvernements ont été toujours plus de déréglementation menant à une école à deux vitesses. La dernière carte de l'EP de 2015 avec l'instauration des REP+ et des REP n'a pas mis fin à ces dérives. Le ministre a annoncé pour la rentrée 2019 une nouvelle carte, tout en précisant que l'EP était territoriale et liée à la politique de la ville, mais aussi « individuelle » pour combattre les fragilités scolaires et sociales quel que soit le territoire. Ces propos font craindre une dissolution des moyens et rejoignent les propositions de France stratégie de « ne retenir que deux catégories de collèges afin de différencier les moyens de manière plus forte au sein des 10 % des établissements les plus en difficulté (contre 20 % des établissements actuellement), tout en assurant une allocation légèrement progressive des moyens au sein des établissements hors éducation prioritaire en fonction des caractéristiques de leurs élèves ».

9.2. Le SNES-FSU porte l'idée d'une relance ambitieuse de l'EP et réaffirme qu'elle ne saurait constituer une école à part : les établissements doivent pouvoir poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus avec exigence pour poursuivre les mêmes ambitions que les autres. Cela exige d'améliorer les conditions d'études pour les élèves et d'enseignement et de travail pour les personnels. Pondération : voir thème 2, §2.6. Elle doit s'accompagner d'une politique de la Ville ambitieuse qui vise les territoires en difficulté et favorise la mixité sociale ainsi que d'une politique d'aménagement du territoire qui permette de répartir les équipements publics de manière équilibrée.

9.3. Le SNES-FSU réaffirme son exigence d'un périmètre large de l'EP qui comprenne aussi les lycées généraux, technologiques et professionnels, dont l'articulation avec les collèges est essentielle ; les zones rurales et les DROM qui présentent des spécificités par rapport aux territoires urbains et périurbains. Elle demande un label unique pour tous les établissements de l'EP et une carte définie par des indicateurs nationaux transparents et concertés déterminant pour chaque établissement en fonction de son niveau de difficulté scolaire, sociale et territoriale des moyens lui permettant de réduire les inégalités.

9.4. Nos constats généraux et demandes du congrès de Marseille (Fiche 12) et Grenoble (Fiche 11) restent d'actualité.

Fiche 10 : Au-delà de la formation initiale...

10.1. La formation initiale doit conduire au diplôme, à la qualification et à l'insertion professionnelle et sociale de tous les jeunes. La formation tout au long de la vie, sous ses aspects de promotion sociale, d'adaptation au poste de travail, d'anticipation des mutations technologiques ou d'insertion, prend le relais dès la sortie du système scolaire. Elle ne doit pas être un prétexte à brader la formation initiale.

10.2. Le service public doit devenir un acteur incontournable de ses dispositifs, et ses structures (GRETA, CNED, AFPA, CNAM, MLDS, Missions locales...) doivent être renforcées.

10.3. La MLDS vise à réduire, par des actions de prévention en lien avec les équipes pluriprofessionnelles, le nombre de jeune, sortant prématurément du système scolaire sans diplôme et sans qualification et à prendre en charge une partie de ces jeunes de plus de 16 ans en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable ou d'un retour en formation. Mais les personnels MLDS sont souvent isolés pour initier les mises en œuvre des directives de lutte contre le décrochage scolaire. La lutte contre le décrochage scolaire devrait être davantage portée par l'ensemble de la communauté éducative sous l'impulsion du chef d'établissement. Ces directives rectores et nationales en restent d'ailleurs trop souvent au niveau de vœux pieux sans traduction concrète en termes de moyens pour la remédiation ou de capacités d'accueil. La question de la pertinence de la responsabilité des régions pour le public des jeunes de 16 à 18 ans doit être réexaminée, dans la perspective de l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Le bilan du fonctionnement des PSAD montre que si le repérage des décrochés est désormais plus fiable, les solutions restent toujours aussi indigentes. Les formations proposées, hormis le retour en formation initiale qui s'effectue à moyen constant, sans place fléchée ou réservée pour ce public, ne permettent pas vraiment l'accès à une véritable qualification. Les Psy-En-EDO, DCIO, sont très impliqués dans ces dispositifs et devraient être systématiquement consultés sur les besoins de formation en amont.

10.4. Pour les adultes, sortis de formation initiale, le service public en général et les GRETA en particulier proposent des formations en alternance, de qualification professionnelle aux demandeurs d'emploi, financées par Pôle Emploi, les conseils régionaux ou d'autres organismes, ils proposent également des formations de spécialisation et de perfectionnement pour les salariés ainsi que des accompagnements à la VAE. L'objectif devrait être de proposer des parcours de formation ouvrant sur un diplôme ou un titre reconnu nationalement.

10.5. Pour atteindre ces objectifs, tant pour la FCA que pour la MLDS, la professionnalisation renforcée des acteurs (formateurs, conseillers en formation, coordonnateurs MLDS, gestionnaires) est nécessaire avec une reconnaissance, par des mesures de titularisation et des augmentations salariales.

Fiche 11 : Métier

11.1. La formation, loin de chercher à imposer des « bonnes pratiques » doit mettre les enseignants en position réflexive sur leur métier et les ouvrir à des formes de pédagogie (pratiques, méthodes, organisations de classes...) diverses pour qu'ils puissent faire des choix éclairés et diversifient leurs pratiques en fonction des objectifs poursuivis, des contenus enseignés, des connaissances et compétences à faire acquérir aux élèves. La formation continue doit pour cela être étoffée et davantage adossée à la recherche, tant du point de vue didactique que du point de vue disciplinaire. Le temps de service devant les élèves doit être abaissé pour développer les temps de concertation nécessaires au développement professionnel et à la recherche de mises en œuvre pédagogique en contexte.

11.2. Les pressions de toutes sortes mises sur les enseignants à propos des pratiques pédagogiques et des modes d'évaluation des élèves ont des effets contre-productifs, en court-circuitant la réflexion sur ses effets et sur les bien-fondés des évolutions éventuelles. ***De même, il convient de réaffirmer la liberté de conception des Psy-EN, en lien avec leur déontologie.***

11.3. Pour que la liberté pédagogique puisse s'exercer de manière satisfaisante, il est urgent que les enseignant-es soient associés pleinement à la conception, ***l'évaluation*** et l'élaboration des programmes scolaires.

11.4. Le SNES-FSU s'opposera à la création d'une certification d'orientation pour des enseignants qui remplaceraient à terme les Psy-EN.

Fiche 12 : Vie scolaire : pour une politique éducative cohérente et des dotations à la hauteur des enjeux

Nouveaux dispositifs

12.1. Alors que l'action éducative requiert cohérence et durée, ces dernières années ont vu s'empiler au gré de chaque changement de ministre des annonces nouvelles, sans aucun bilan des précédentes mesures. Le SNES dénonce cette incohérence et la mise sous tension des équipes de vie scolaire devenues variables d'ajustement de dispositifs multiples. Des représentations plus souples et plus impliquantes pour les collégiens sont à expérimenter.

« Devoirs faits »

12.2. **Les mandats du SNES sur l'aide et la remédiation restent d'actualité. Le dispositif « Devoirs faits » doit être supprimé. Tous les élèves ne bénéficient pas d'un cadre propice au travail personnel, dans la famille, aussi l'école doit-elle remplir cette mission. Mais cela demande des moyens en personnels d'encadrement qualifiés.** Pour le SNES-FSU, l'aide au travail personnel doit être valorisée dans des espaces et des temps dédiés, et le rôle des CPE et des assistants d'éducation se doit d'être précisé en articulation avec les équipes enseignantes. La question de l'encadrement du dispositif reste posée. Si, au regard des textes, les CPE sont associés à sa mise en œuvre « dans le cadre de leurs missions », cela ne peut se faire que sur la base du volontariat, sans injonction de la part des chefs d'établissement. L'investissement des CPE doit être reconnu dans leur temps de travail. L'utilisation des AED au détriment d'autres tâches, ou le bénévolat, ne peuvent être des modes de fonctionnement. Ce dispositif doit être l'occasion de réaffirmer la nécessité d'un temps de concertation au sein des équipes pluridisciplinaires et de formation des intervenants. Des interventions extérieures dans ce cadre peuvent fragmenter l'action pédagogique, et nier l'expertise des personnels. Les dotations des établissements scolaires doivent donc être abondées. Le SNES FSU refuse et dénonce toute substitution des missions des enseignants, des CPE et des AED à d'autres personnels ou intervenants extérieurs (associations, volontaires du service civique, etc.)

« Plan étudiants »

12.3. Ce plan investit les enseignants et CPE de lycée de nouvelles prérogatives au motif de renforcer l'accompagnement des élèves vers le supérieur. En renfort des deux professeurs principaux des classes de Terminale, le chef d'établissement peut également confier des missions de tutorat à des enseignants ou des CPE. Il ne saurait être question là encore de contraindre les CPE à accepter un tutorat. Les conditions de volontariat, de temps de travail et de reconnaissance du travail effectué doivent être garanties.

Apprentissages citoyens

12.4. Malgré l'assouplissement de la réforme « collègue 2016 », la question des modalités de participation des CPE à l'EMC et aux EPI reste posée et les mandats de Grenoble et Marseille sont d'actualité. De même, le SNES-FSU dénonce les injonctions à l'évaluation par les CPE de l'engagement des élèves dans le cadre du parcours citoyen.

Vie lycéenne et collégienne

12.5. La circulaire sur la vie lycéenne de septembre 2016 reste un catalogue de « bonnes intentions » et de « bonnes pratiques » peu opérationnelles. Ces mesures tendent à « administrer » la tâche éducative sans répondre aux difficultés de la vie lycéenne. À ce titre, les nouvelles modalités d'élection des représentants lycéens sont particulièrement complexes. Pour faire du CVL une avancée démocratique, c'est le fonctionnement même des lycées qui doit être interrogé. Le SNES-FSU demande des correctifs significatifs au système électoral. Le mandat de Grenoble reste d'actualité.

12.6. Le SNES-FSU demande un bilan des CVC d'autant que l'autonomie laissée à la mise en œuvre des CVC montre de grandes disparités de fonctionnement. Les CPE doivent pouvoir œuvrer avec l'ensemble des personnels pour que l'animation de cette instance soit à la hauteur des enjeux éducatifs et civiques visés.

Fiche 13 : Psychologie de l'éducation au bénéfice de toutes et tous

13.1. La création du nouveau corps de Psy-ÉN impose de penser le travail en complémentarité entre Psy-ÉN-EDA et Psy-ÉN-EDO. Le SNES-FSU est favorable au développement de réunions institutionnalisées de concertation entre les collègues psychologues afin d'assurer le suivi des situations d'élèves et de relation avec les familles. Il s'oppose à l'intervention de Psy-ÉN-EDA dans le collège au prétexte de ce suivi, qui n'aurait pas de sens par rapport à l'efficacité et à la dimension institutionnelle du travail de collaboration avec les enseignants, le chef d'établissement et les structures extérieures.

13.2. La conception de l'orientation prônée au niveau européen se traduit par le glissement de plus en plus marqué vers les enseignants, de l'accompagnement des élèves pour l'élaboration de leur orientation. Elle s'accompagne de la suppression des dimensions psychologiques et sociales en jeu dans les parcours de formation, au profit de critères scolaires et comportementaux. L'intervention des Psy-EN est indispensable pour tous les élèves : en effet dissocier l'orientation scolaire du développement psychologique reviendrait à se priver d'un levier d'évolution et de réussite possible pour les élèves. Les mandats de Grenoble sur les dispositifs d'accompagnement des élèves et le parcours avenir sont toujours d'actualité.

13.3. Le SNES-FSU s'oppose aux tentatives d'instrumentalisation des Psy-ÉN-EDO pour faire intérioriser par les lycéens les critères de sélection présentés comme des attendus et qui pourraient conduire à une autocensure.

13.4. La création du corps unique de Psy-ÉN implique de questionner le rôle et l'organisation actuelle des CIO. Ils doivent être présents dans tous les districts scolaires. La pertinence d'offrir aux familles un service public de psychologie, d'information et de conseil sur la scolarité et l'orientation doit être réaffirmée. Ils devraient pouvoir regrouper les psychologues du premier et du second degré, particulièrement pour assurer un travail en équipe et une intensification de la coordination, conformément aux missions.